

PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST APPEL AUX CANDIDATS - CONCESSION DOMANIALE

La SCRL Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) met en concession domaniale, sous conditions suspensive de l'obtention par la Région wallonne de la gestion des terrains :

Le quai de 326 m de long et d'une surface de 7.025 m² en bordure du canal Nimy-Blaton, rive gauche - référence cadastrale Saint-Ghislain, 1e division (BAUDOUR), Section B, parcelle 687 N en partie et une parcelle non cadastre contiguë à cette parcelle - et son infrastructure ferroviaire privée de 4.330 m dans le Zoning Industriel de Baudour.

Les conditions principales d'octroi de la concession sont :

- Durée de 2 ans ;
- Affectation du quai par le futur concessionnaire à une activité de transbordement et de stockage de matières et/ou marchandises ;
- Garantie du concessionnaire de transborder via la zone portuaire par voie d'eau au moins 100.000 tonnes/an et par la voie ferrée au moins 100.000 tonnes par an de matières et/ou marchandises ;
- Prix de la concession 16.004,24 €/an minimum (index 05/2019) HTVA, à payer par anticipation et trimestriellement ;
- Redevances de transbordement par voie fluviale : maximum 0,0534 EUR/tonne transbordée (index 05/2019) HTVA et par camion ou par train 0,0712 EUR/tonne (index 05/2019) HTVA.
- Prise en charge par le concessionnaire de l'ensemble des obligations découlant du contrat « de raccordé » conclu par le PACO avec INFRABEL, notamment les obligations relatives à l'utilisation et l'entretien de la voie ferrée privée.

Les candidats peuvent obtenir, par demande écrite auprès de Madame Catherine MAHEUX, Directrice de la SCRL PACO, toutes informations complémentaires ainsi que la copie des documents utiles pour faire offre. (c.maheux@le-paco.be).

L'offre contient une identification précise du candidat, des activités de transbordement et stockage qu'il envisage sur le site et des emplois qu'il entend créer.

Les offres seront appréciées au regard (i) du tonnage annuel dont le candidat garantit le transbordement par bateau ou train et (ii) le nombre d'emploi générés par le projet du candidat. Le PACO se réserve la liberté de négocier les offres, sans qu'il ne s'agisse d'une obligation.

Les offres doivent être communiquées pour le **10 décembre 2019 à 12h00** au plus tard, soit en main propre, soit ou par courrier recommandé, à Madame Catherine MAHEUX, Directrice de la SCRL PACO, rue Mercure, 1 à 7110 LA LOUVIERE.